

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 23/03/2022

Membres AS Présents :

Raphaël PACAUT (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Inès MERTZ (Secrétaire générale de l'AS ISAE-SUPAERO)
Victor CHOURLIN (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Loïc FRANCON (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Hugo MOUTON (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Victoire CARPENTIER (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Lucie GOETHALS (Responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Antoine LEPOUZÉ (Responsable des événements de l'AS ISAE-SUPAERO)

Compte rendu de la réunion :

- Demande de budget et création du club patinoire (Inès Benabdillah)

Demande : Inès Benabdillah demande de créer un club de patin à glace et de rembourser en partie les adhérents AS pour des cours débutant chaque semaine le vendredi soir, et ce pour les 2 prochains mois. Le montant est de 50€/séance pour 12 personnes, auquel s'ajoute le paiement d'une licence d'1 mois à hauteur de 5€ et la location de patins en plus par personne. Puis l'idée serait, à la rentrée, de prendre la licence pour la saison entière (autour de 300-400€). Les motivations d'Inès sont les suivantes : beaucoup de supaériens (environ 25 personnes) sont intéressés, voire passionnés par le patin et ce sport semble largement manquant à Supaero. La demande à l'AS est donc à la fois d'ouvrir ce club et de prendre en charge à 2/3 le prix des séances uniquement, qui s'élève donc à une somme de 270€.

Discussion et décision : La question se pose de la clarté et de la solidité de la demande, étant données les difficultés actuelles rencontrées à l'AS avec les budgets. Une meilleure idée serait d'avoir une demande plus solide et plus concrète à la rentrée avec des chiffres, des noms (avec la certitude qu'ils suivront tous les

cours), un budget précis à demander et pour quelle catégorie (séance, licence, location..). Pour permettre la découverte de ce sport sans engagement, une idée raisonnable serait d'organiser une période d'essai d'un mois à la rentrée avant de s'engager et de payer une licence, sous réserve de cadrer correctement la durée de l'essai.

La décision est donc de refuser la demande et de ne pas rembourser du tout les participants tant que le club ne sera pas créé, que la demande de budget ne sera pas solide et concrète, et que la liste des membres ne sera pas officielle.

Décision prise à 8 voix pour.

- Demande de participation au RAID pour les adhérents à l'AS à moindre coût par Nahi Michel Nassar.

Demande : Le RAID est un évènement sportif et caritatif organisé par les étudiants de supaero, se déroulant le 11-12 juin 2022. Les objectifs sont d'inclure et de permettre à un maximum d'étudiants d'y participer (obtention de la norme ISO 20 121, partenariat avec Ose...). Le RAID propose 300 inscriptions (tant aux supaériens qu'aux extérieurs) mais souhaite en faire profiter particulièrement Supaero. Les inscriptions ont commencé le 10 mars et $\frac{1}{3}$ des places sont déjà prises, dont 45% de supaériens. L'objectif de la demande est de favoriser l'inscription des supaériens, et particulièrement dans le parcours Commando, car le prix est le principal frein à de telles inscriptions.

Ainsi, Nahi demande de rembourser à $\frac{1}{3}$ le prix de la place pour chaque participant, ce qui revient à 17€ par adhérent pour le parcours Découverte, 22€ par adhérent pour le parcours Aventure et 37€ par adhérent pour le parcours Commando. Ce qui fait un total de 843€, avec le nombre de participants de Supaero à ce jour, qui va encore augmenter. Nahi fait la remarque pertinente que le prix des inscriptions a augmenté par rapport à l'année dernière à cause de nouveaux frais de protection et sécurité le long du parcours.

Discussion et décision : Les inscriptions étant closes seulement début juin, on ne saura pas le nombre de participants exacts au RAID avant, donc on ne pourra pas prévoir le montant que représente $\frac{1}{3}$ du total des participants. Ainsi, la décision prise par le bureau serait de mettre en place un plafond de remboursements à 800€ pour l'ensemble des participants supaériens : chaque participant au commando sera remboursé à $\frac{1}{3}$ pour inciter les étudiants à s'y inscrire et la somme restante sera répartie équitablement pour les participants aux parcours Aventure et Découverte.

Décision à 5 voix pour et 3 abstentions.

- Demande de budget pour les licence d'escrime par le président de section Pierre Bertozzi.

Demande : Le président de section demande une rallonge de 395€ pour la formation, étant donné que le budget alloué était 1064€, pour rembourser les adhérents.

Discussion et décision : Refuser la rallonge de 395€ et répartir équitablement le budget formation déjà alloué sur les adhérents (dont les nouveaux).

Décision prise à 5 voix pour et 3 abstentions.

- Demande de budget pour le matériel d'escrime par le président de section Pierre Bertozzi.

Demande : Le président de section demande de rallonge de budget pour le matériel à hauteur de 100€. Le budget alloué était de 30€. Le président de section demande 100€ pour l'achat d'un chatterton, de housse de transport et pour réparer un fleuret abîmé. Les 30€ déjà alloués seraient une sécurité pour les éventuelles futures réparations du matériel.

Discussion et décision : Accepter la rallonge de 100€ du budget matériel pour l'entretien des achats faits à la rentrée, sous réserve de mettre à l'écrit la demande avec le détail (factures..

Décision prise à 7 voix pour et 1 abstention.

- Demande de remboursement déplacement pour l'aviron

Demande : Rembourser à 50% le déplacement pour un stage d'aviron déjà passé. Le montant de celui-ci s'élève donc à 32,70€.

Discussion et décision : 2 problèmes ont été soulevés lors de la discussion autour de cette demande. Premièrement, il n'y avait pas de budget déplacement alloué au club aviron pour 2022, et deuxièmement le déplacement a été fait sans demande de remboursement au préalable, d'où une décision de refuser de rembourser celui-ci.

Décision prise à 7 voix pour et une abstention.

Rappel : revoir la méthode et la forme pour faire une demande de CA.

